

ÉTABLISSEMENT LE LOGIS
AGGLOMERATION GRENOBLOISE
Hébergement Temporaire LDV- Saint Egrève

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

**GROUPEMENT DES
POSSIBLES**

GROUPEMENT DES POSSIBLES



Le Groupement des possibles est né de la volonté de 4 acteurs associatifs issus de l'économie sociale et solidaire de se réunir pour proposer une **offre de services élargie aux personnes en situation de vulnérabilité** sur le bassin grenoblois et plus largement sur le département de l'Isère.

Ainsi, en octobre 2018, **L'Oiseau Bleu, Le Relais Ozanam, Cultures du Cœur** et **Cycle & Go** ont fait le choix d'unir leurs expertises complémentaires pour, ensemble, développer un projet commun qui dépasse l'approche segmentée et cloisonnée des dispositifs classiques et **promouvoir une logique de parcours de vie**. Fortes de leur histoire, de leurs expériences partagées et d'une coopération soutenue, ces 4 associations mettent aujourd'hui en commun leurs compétences pour répondre aux besoins dans leurs diversités d'expression et proposer des actions innovantes autour de :

Un panel de services d'accompagnement : social, parentalité, emploi, santé, médiation culturelle ;

L'insertion par l'activité économique ;

La gestion de structures d'hébergement et de logements adaptés ;

L'innovation sociale : vieillissement et précarité, promotion du travail pair,

soutien à la participation des personnes en situation de précarité.

Aujourd'hui, le Groupement des possibles se positionne comme un acteur privilégié pour proposer des réponses adaptées en matière d'accompagnement et d'hébergement des publics en situation de vulnérabilité :

Plus de **2 500 personnes accompagnées chaque année** dont 60 % d'enfants ;

Au sein de 6 CHRS / 5 pensions de famille / 4 résidences sociales / 1 crèche / 1 foyer de jeunes travailleurs / 1 chantier d'insertion / divers dispositifs d'accompagnement ;

Par quelque 150 salariés ;

Avec près de 9,7 millions € de budget annuel consolidé.



Direction départementale
de la cohésion sociale



VILLE DE SAINT EGREVE

&

SERVICE LE LOGIS

Rapport d'activité 2022

Association le Relais Ozanam

HEBERGEMENT TEMPORAIRE-TRANSITOIRE

La convention qui lie le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Saint Egrève et le Service « Le Logis » du Relais Ozanam permet à des personnes fragilisées confrontées aux aléas de la vie (séparation, perte ou diminution des ressources, problématique d'insertion professionnelle, isolement social; endettement, expulsion, problématique de santé, ...) venant perturber leur situation liée au logement, et ce, quelle qu'en soit l'origine, d'être mises à l'abri et de bénéficier d'un temps de répit afin de retrouver un équilibre favorisant l'accès à un logement autonome.

Le suivi social effectué en complémentarité par le travailleur social référent du ménage (CCAS de St Egrève ou SLS de St Martin le Vinoux) et un professionnel du Logis centré sur le projet de relogement permet un accompagnement global de proximité, fixant des objectifs et des démarches à réaliser. Cet accompagnement porte sur le logement ainsi que sur différentes thématiques telles que la gestion budgétaire, les démarches administratives, d'insertion professionnelle, ou encore la santé ou la parentalité car force est de constater que souvent les ménages cumulent plusieurs problématiques impactant leur disponibilité et leur implication en vue d'une évolution positive de leur situation. Ces difficultés multiples peuvent avoir des répercussions sur les engagements pris et la durée d'hébergement.

Néanmoins, le dispositif est souvent un tremplin qui permet aux personnes de se stabiliser pour se mobiliser afin d'envisager les perspectives, notamment en lien avec leur projet de relogement, de façon constructive et plus sereine.

Signature de la 1ère convention : 17 mars 2010

4 meublés : 3 T3 + 1 T1



Dans ce numéro :

| | |
|--|-----|
| Présentation du dispositif | 2 |
| La situation à l'entrée des 6 ménages | 3-5 |
| Informations sur le ménage sorti en 2022 | 6-7 |
| Focus | 8-9 |
| Perspectives 2023 et remerciements | 10 |



Direction départementale de l'emploi,
du travail et des solidarités de l'Isère

Hébergement transitoire conventionné St Egrève Service Le Logis Agglomération Grenobloise

Éditorial ...

L'hébergement temporaire s'adresse aux personnes en difficulté d'insertion, du fait de leurs conditions de vie économique et sociale et/ou de la spécificité de leur parcours résidentiel.

Outre notre souci d'assurer des conditions d'accueil et d'hébergement satisfaisantes, nous restons attentifs à proposer un accompagnement ajusté au plus près des besoins des ménages afin de favoriser la stabilisation de leur situation en vue de leur accès à un logement autonome.

Notre proximité avec les ménages à travers des entretiens réguliers nous permet souvent d'identifier des problématiques qui n'étaient pas toujours repérées en amont :

- Précarité socio-professionnelle
- Situation administrative complexe
- Absence de ressources
- Rupture familiale ou conjugale
- Difficultés éducatives
- Barrière de la langue
- Conduites addictives
- Violence intrafamiliale
- Isolement social
- Santé physique et/ou psychique

Ce repérage permet de nous articuler au mieux avec l'intervention du travailleur social référent pour être dans une réponse ajustée aux besoins identifiés. Cette articulation favorise la prise en compte de la situation des personnes dans sa globalité.

Cette approche globale est essentielle pour favoriser une évolution positive qui perdure dans le temps. Pour le gestionnaire, il est aussi important de veiller aux conditions d'hébergement ainsi qu'à la bonne intégration des personnes dans leur environnement. Cette veille s'appuie sur la continuité comme la régularité du lien avec les hébergés mais aussi sur la bonne coordination entre les professionnels du site (secrétaire, travailleur social gestionnaire, agent de maintenance et cheffe de service).

Depuis 2020, dans un souci d'harmonisation au niveau départemental, la gestion des demandes d'hébergement comme des orientations vers le Logis est portée par le SIAO. Une veille est cependant demandée au SIAO pour cibler en priorité des ménages originaires de Saint Egrève et de ses environs. Cette réorganisation implique une articulation entre notre service et celui du CCAS de Saint Egrève afin d'être en vigilance sur ce point. En accord avec le CCAS, il convient néanmoins de limiter le temps de vacance sur les logements et de faciliter l'entrée d'un nouveau ménage en cas de disponibilité. Cette souplesse explique que cette année 2022 nous avons accueillis deux nouveaux ménages qui étaient originaires de Grenoble.

Le partenariat qui nous relie au CCAS de Saint Egrève est un facilitateur à différents niveaux : réflexion commune autour des situations complexes, articulation avec le service logement, questions relatives aux logements et lien avec les bailleurs....

Synthèse chiffrée de l'Hébergement en 2022

Nombre de ménages accueillis en 2022 : 6 ménages soit 13 personnes dont 7 adultes et 6 enfants

Présents au 01/01/2022 **3 ménages**
Entrées en 2022 **3 ménages**
Sorties en 2022 **2 ménage**
Orientations refusées en 2022 **1 ménage**

1 refus structure : non prioritaire car DUH active pour 1 ménage originaire de Saint Egrève

Nombre de journée par ménage réalisées en 2022 **1 300 jours**

Nombre de journées (par personnes) réalisées en 2022 **3 331 jours**

Taux d'occupation : 89 %

L'hébergement temporaire a pour objectif de permettre aux ménages accueillis une solution d'hébergement transitoire adaptée à leur situation, en vue d'un accès à un logement de droit commun.

- * Le dispositif d'hébergement transitoire conventionné avec la Ville de Saint-Egrève se compose de 4 unités d'hébergement qui bénéficient de l'ALT (1 T1 + 3 T3)
- * Le nombre de ménages hébergés en 2022 est de 6 (4 en 2021).

Le public :

Ce dispositif concerne des personnes en difficulté, nécessitant ou bénéficiant déjà d'un accompagnement par un service social. Il s'adresse à des ménages sans solution de logement social ou sans hébergement (décohabitation, fin de bail...). Il ne concerne pas les publics très marginalisés relevant d'une prise en charge spécialisée. Il est destiné en priorité aux habitants de Saint-Egrève.

L'objectif :

Ce dispositif d'appartements temporaires/transitoires permettra aux personnes d'être accueillies dans une perspective de stabilisation sociale par une solution d'hébergement mieux adaptée en vue d'un relogement dans le parc public ou privé.

La durée L'hébergement est d'une durée de 1 mois renouvelable 5 fois avec une souplesse en fonction de l'évolution de la situation et des besoins des personnes.

Le fonctionnement :

Depuis 2020 le processus d'orientation des ménages a été amené à évoluer afin d'être dans une harmonisation des pratiques sur l'ensemble du territoire, y compris sur les dispositifs d'hébergement temporaire financés par les Communes. Les Assistantes Sociales du SLS ou d'un autre service spécialisé effectuent dorénavant, avec les personnes concernées, la demande d'hébergement (support DUH) auprès du SIAO. Le SIAO veille en retour, à cibler prioritairement sur ce dispositif des ménages originaires de la Commune. Suite à l'étude de la demande et l'orientation réalisée par le SIAO, le gestionnaire du Logis et la cheffe de service reçoivent le ménage en entretien de préadmission afin de lui présenter le cadre du dispositif et de vérifier avec celui-ci l'adéquation avec ses besoins. Si l'entrée en hébergement est validée par chacun des acteurs concernés, un entretien est réalisé par la gestionnaire avec le ménage et son travailleur social référent afin de formaliser celle-ci.

Un contrat tripartite est signé entre le ménage, le travailleur social référent et le représentant du Logis. Il est renouvelé mensuellement afin de déterminer les objectifs et les démarches à effectuer.

L'accompagnement lié au projet de relogement ainsi que la gestion locative (suivi du paiement de la redevance, entretien et occupation du logement, relations de voisinage.) sont assurés par l'intervenant social du Logis.

Le suivi social global de la famille (ou de la personne) est assuré par le travailleur social à l'origine de la demande.

Pour les St Egrévois, le Service Logement s'engage au relogement de droit commun sur le parc social de la Ville. Un entretien a lieu avec le service logement de la Ville en présence du ménage et du référent social du Logis dans les premières semaines du séjour.

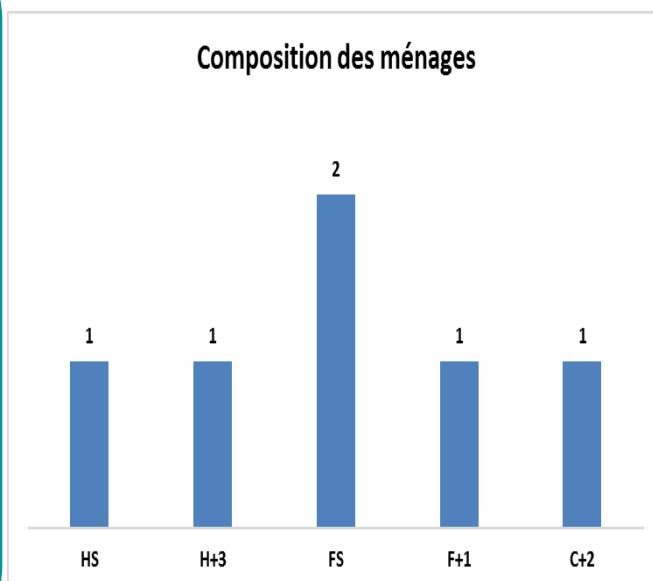
La situation à l'entrée des 6 ménages accueillis en 2022

Composition des ménages :

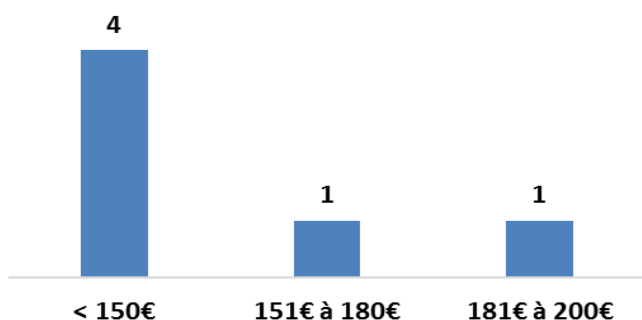
Cette année 2022 nous avons hébergé 6 ménages dont 2 femme isolées, 2 hommes isolés, 1 couple avec enfants, 1 femmes seule avec enfant (résidence habituelle chez la mère) ainsi qu'un homme seul avec 3 enfants bénéficiant d'un droit de visite et d'hébergement. Les personnes isolées avec ou sans enfants restent largement représentées.

La typologie des ménages demeure diversifiée. Nous disposons de 3 T3 qui nous permettent d'accueillir des familles qui peuvent aller jusqu'au nombre de 4 personnes. Cela dit nous restons tributaires des demandes comme des orientations qui parfois nous amènent à proposer un T3 pour des familles plus réduites (ex : 1 femme seule avec enfant).

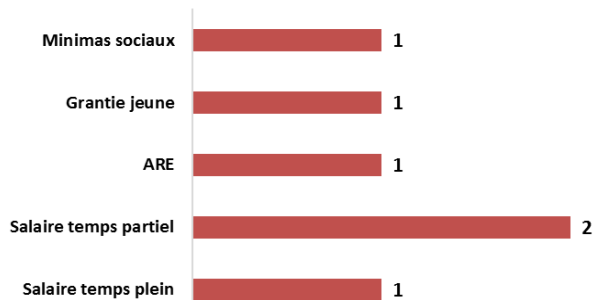
Composition des ménages



Disponible mensuel théorique à l'entrée



Ressources à l'entrée



| Dettes à l'entrée | |
|-------------------|----------|
| OUI | 2 |
| NON | 4 |
| TOTAL | 6 |

Ressources à l'entrée en 2022 :

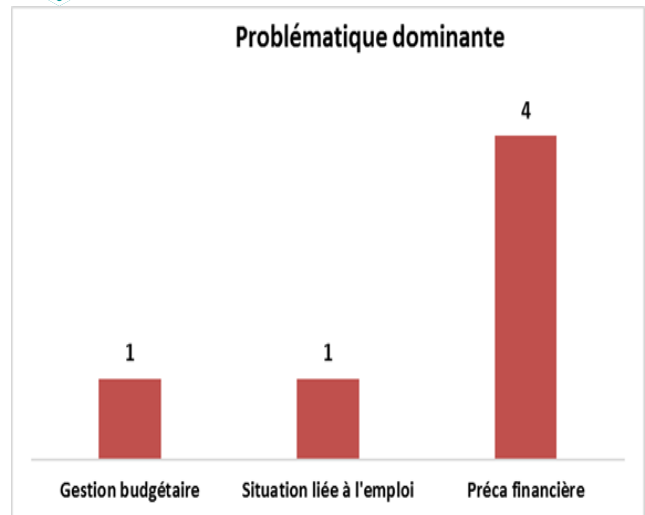
4 ménages ont des ressources liées à l'emploi. 1 ménages bénéficie des minimas sociaux et un autre de la garantie jeune.

2 ménages avaient une dette à l'entrée en hébergement.

La majorité des ménages ont des ressources liées à l'emploi. Cependant 2 ménages occupent un emploi à temps partiel et un autre touche l'ARE. Dans la réalité l'équilibre budgétaire reste souvent fragile pour la majorité des ménages accueillis. Ce point est un axe majeur à travailler durant le temps d'hébergement pour faciliter l'accès au logement. Il en est de même pour ce qui concerne le traitement d'éventuelles dettes à l'entrée.

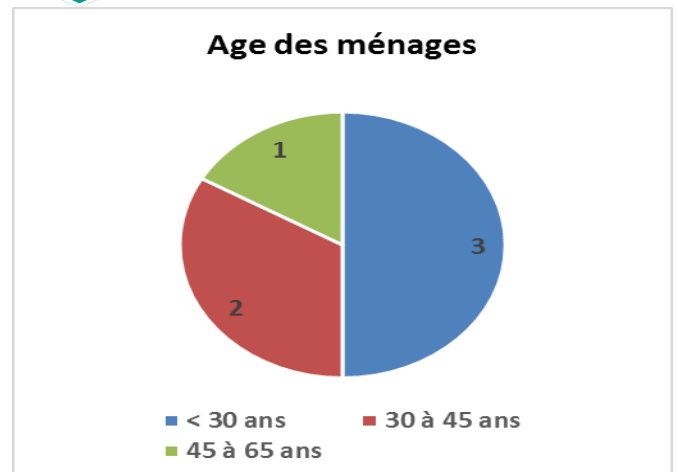
Problématique dominante à l'entrée

La problématique budgétaire comme financière reste une problématique prédominante parmi les ménages hébergés, y compris pour les ménages pour lesquels elle n'est pas identifiée comme celle dominante à l'entrée en hébergement. Le temps en hébergement permet aux manges de travailler autour de cette problématique afin de recherche des solutions qui faciliteront l'accès à un logement autonome : traitement de dettes, travail sur le budget et priorisation des dépenses, recherche de solutions pour augmenter le budget.

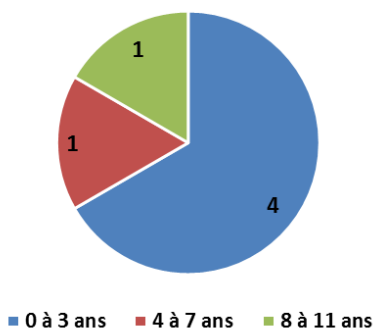


Âge des ménages en 2022 :

Tous les âges sont représentés même si cette année les moins de 30 ans sont majoritairement représentés.



Age des enfants



Âge des enfants en 2022:

La plupart des tranches d'âges sont représentées. Comme en 2021, nous n'avons cependant pas accueillis d'adolescents en 2022.

Cette année nous avons hébergés 1 père en situation de monoparentalité bénéficiant d'un droit de visite et d'hébergement. Le dispositif ALT est un facilitateur sur le plan financier durant la période de stabilisation de la situation pour pouvoir financer un logement qui permette d'accueillir ses enfants.

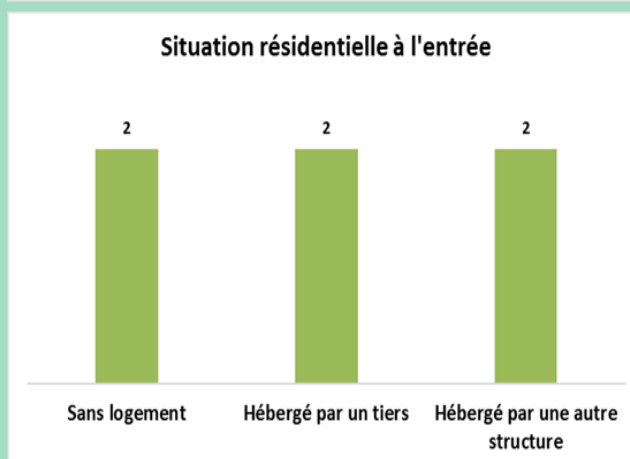
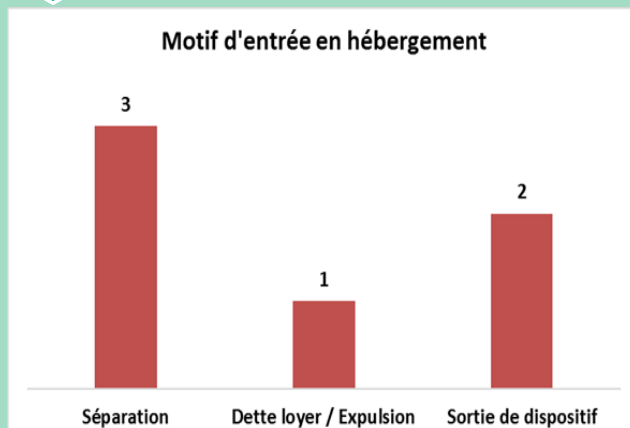
Motifs d'entrée 2022 :

La séparation conjugale (3 ménages), dont 1 dans un contexte de violence conjugale, est le premier motif d'entrée en hébergement temporaire. Celle-ci concerne une femme et deux hommes. Deux d'entre eux se sont retrouvés sans solution de relogement à court terme et le troisième était hébergé chez un tiers. Souvent la séparation vient bousculer les repères et impacter les ressources des ménages. Le passage en hébergement temporaire permet un temps pour stabiliser leur situation et affiner leur projet de relogement.

Un contexte de dette /d'expulsion est également une des raisons prédominantes du recours à l'hébergement temporaire. En effet, ce type de situation vient freiner la perspective d'un relogement rapide, notamment lorsque la dette est encore en cours de traitement.

Pour ce qui est de la situation résidentielle à l'entrée, la majorité des ménages étaient hébergés par une autre structure ou chez un tiers.

La situation d'hébergement en urgence ou de cohabitation chez un tiers soulève de nombreuses difficultés pour les ménages et le passage par la l'hébergement temporaire permet un temps pour se poser et travailler plus sereinement sur le projet de relogement.



Origine géographique :

4 ménages hébergés sont originaires de Saint-Egrève et 2 autres de Grenoble. Ils bénéficient tous d'un accompagnement global en parallèle de l'accompagnement dans leur projet de relogement.

3 ménages accompagnés par le Conseil Départemental de l'Isère

1 par le CCAS

2 accompagnés par un Service Spécialisé

Les référents sociaux :

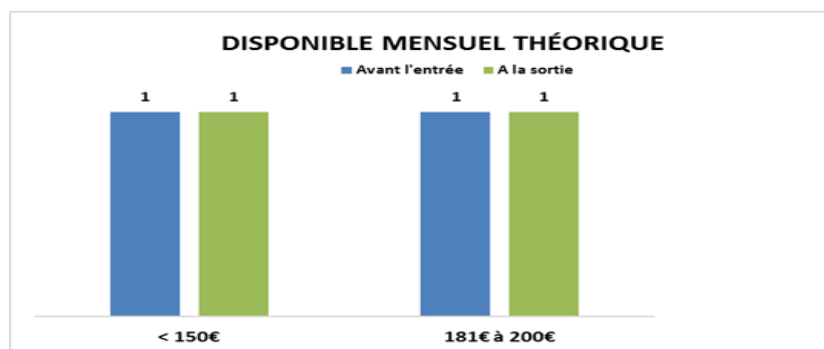
Comme les années précédentes, les ménages accueillis en hébergement temporaire sont accompagnés principalement par le Conseil Départemental

Deux ménages sont accompagnés par le SALTo - Oiseau Bleu

Les ménages sortis en 2022

Dux ménages sont sortis en 2022 (1 sortie en 2021, aucune en 2020)

- ⇒ Un homme isolé qui est parti sur un autre département pour être hébergé chez un tiers , (contexte d'insécurité et de menaces)
- ⇒ Une femme seule qui a été relogée dans un logement du parc privé. Elle a pu accéder à un logement privé malgré une ancienne dette locative toujours présente. Plusieurs difficultés sont venues freiner le traitement de cette dette malgré de nombreuses démarches engagées par le travailleur social de l'hébergement et le travailleur social référent : remise en question de cette dette par Madame, manque de mobilisation de l'intéressée, contestation de la décision prise suite au 1er dépôt de dossier de surendettement. Dans cette situation, compte tenu du manque de mobilisation de Madame et de l'impossibilité à faire évoluer la situation, nous avons décidé d'une fin d'hébergement début 2022. C'est dans ce contexte que Madame a réussi à trouver un logement dans le privé. Avant son départ nous avons fait une concertation en sa présence et les démarches sur le traitement de la dette (nouveau dossier de surendettement) étaient en cours avec son travailleur social référent. Nous ignorons si ce travail a pu aboutir.



Disponible théorique mensuel :

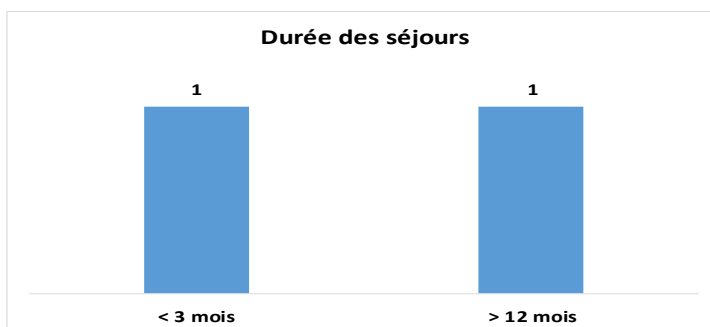
Le disponible mensuel est resté le même pour les 2 ménages sortis. La situation financière des ménages reste souvent fragile. Cela nécessite leur vigilance sur la gestion du budget et la priorisation des charges locatives. Cette vigilance fait partie des points à travailler avec la gestionnaire du Logis pour envisager l'accès à un logement autonome.

Situation de dettes entrée / sortie :

L'un des deux ménages était donc en situation de dette locative à l'entrée et la dette était toujours d'actualité lors de la fin de l'hébergement.

Le second n'avait pas de dette à l'entrée, ni à la sortie

Durée de séjour des ménages sortis



Si le dispositif d'hébergement temporaire est envisagé comme transitoire et limité dans le temps, dans les faits et selon la réalité des situations, l'usage de la souplesse s'avère être une nécessité. En effet, outre le temps nécessaire aux personnes pour stabiliser leur situation (budget, équilibre personnel/professionnel et/ou familial, démarches administratives, traitement de dettes...), il est fréquent qu'en cours d'accompagnement d'autres problématiques soient identifiées. Lorsque ces problématiques sont trop importantes et viennent entraver le projet de relogement, il convient de se coordonner avec les partenaires pour rechercher des leviers adaptés aux besoins repérés, que ceux-ci soient liés aux questions relatives au logement ou non, voire travailler avec les personnes sur la possibilité d'une orientation vers un dispositif plus adapté à leur situation. Ce travail de coordination et d'articulation avec les partenaires est primordial pour maintenir continuité, réactivité et cohérence dans l'accompagnement et favoriser une évolution positive de la situation.

Plusieurs éléments expliquent que des durées de séjour plus longues :

- Le budget des ménages est précaire avec des ressources faibles (minimas sociaux) ou des ressources instables du fait des successions de changement de situation. Cela engendre des ruptures de ressources ne facilitant pas la projection dans un futur logement.
- Les situations de dettes liées au logement à l'entrée qui nécessitent d'être traitées pour faciliter l'accès au logement de droit commun.
- L'offre de logement dans le parc public reste saturée dans l'agglomération grenobloise. Elle n'est pas toujours adaptée à la réalité des budgets des plus précaires, comme ceux des personnes hébergées.
- Les problématiques de santé (psychique, physique ou encore addiction) peuvent également de venir impacter l'avancée sur le projet de relogement.
- Les situations administratives sont parfois complexes. Cela complique le travail de relogement que nous pouvons mener avec ces ménages.
- Suite à un parcours difficile de logement, certains résidents idéalisent le logement qu'ils souhaiteraient avoir. La confrontation avec la réalité de l'offre de logement nécessite d'être travaillée, ce qui prend parfois du temps.
- D'autres problématiques (parentalité, absence d'emploi, isolement, méfiance vis-à-vis des institutions...) peuvent également avoir des répercussions sur la mobilisation du ménage autour de sa situation. Celles-ci nécessitent d'être identifiées et travaillées avec le ménage afin de favoriser une évolution positive de sa situation globale et d'actionner les perspectives de relogement.

Focus sur l'ALT

Focus dispositif ALT :

L'aide au logement temporaire (ALT) se compose de deux aides distinctes. La première aide au logement temporaire a été créée par la loi du 31 décembre 1991 et est entrée en vigueur en mars 1993 (ALT 1). La deuxième aide a été instituée avec la loi du 5 juillet 2000, relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage (ALT 2).

Le dispositif d'hébergement temporaire bénéficie de l'ALT 1.

Elle est financée à parité par l'État (50%) et les organismes de protection sociale (CNAF : 48 % et MSA : 2 %) et liquidée par les caisses d'allocations familiales.

Comment ça marche ?

L'ALT est versée directement par la CAF à l'hébergeur et par unité d'habitation, et non en fonction de la situation familiale du ménage telle que l'APL. Ceci qui nous permet ensuite de plafonner la redevance du logement pour que le montant de celle-ci soit accessible pour les ménages que nous accueillons.

L'ALT a été créée dans le but de loger, pour des durées de séjour limitées, des personnes défavorisées en situation d'urgence : « personnes éprouvant en raison de leurs faibles ressources ou de leurs conditions d'existence, des difficultés particulières pour accéder à un logement ou s'y maintenir ».

Quelle plus-value ?

L'ALT :

- Permet aux personnes d'être en capacité de payer une redevance et pour certains de mettre des économies de côté en vue du relogement
- Contribue à favoriser la stabilisation de sa situation quand le ménage a une dette importante auprès de la CAF et n'a plus de droit APL et/ou encore quand le ménage a des revenus moyens avec des dettes importantes à régler, etc.
- Contribue à favoriser la stabilisation de la situation pour des parents qui ont un droit de visite et d'hébergement et qui n'auraient pas droit à l'APL. En ce sens elle est un soutien à la parentalité.

Focus sur les points forts de l'hébergement temporaire

La proximité avec les publics

Les 4 logements sont situés sur Saint Egrève. Le bureau du travailleur social en charge de l'accompagnement logement et de la gestion du dispositif est implanté sur le CHRS d'Echirolles. Celui-ci peut être amené à recevoir les personnes sur son lieu de travail. Cela dit le plus souvent les entretiens triparties ou avec le ménage uniquement s'organisent dans les locaux du SLS de St Martin le Vinoux ou au domicile des personnes. L'objectif est de faciliter le lien avec les personnes accompagnées et les VAD sont aussi parfois un facilitateur pour aborder certaines questions relatives au logement ou celles relatives à l'administratif comme au budget.. Ces dernières permettent également d'être vigilant à l'état des logements et d'intervenir plus rapidement sur l'entretien de ceux-ci en cas de besoin.

Accompagnement et travail en partenariat

Notre posture est d'accompagner les ménages à être les principaux acteurs de leur situation : connaître leurs droits et leurs devoirs ; identifier et comprendre les enjeux autour de leur situation et trouver les ressources pour la faire évoluer (appropriation et entretien d'un logement, endettement, gestion budgétaire et administrative, situation santé/parentalité/emploi, accès aux droits etc...)

Le projet est travaillé en co-accompagnement avec le référent social en charge de l'accompagnement global. Les besoins sont identifiés et partagés, lors des renouvellements du contrat tripartite mensuel. Les objectifs comme les démarches à réaliser sont formalisées lors de ces temps. La réussite du travail mené repose sur l'engagement et la mobilisation du ménage, ainsi que sur une articulation claire et cohérente entre le gestionnaire de la résidence et le référent social. Il convient d'être vigilant à ce que la personne s'approprie les objectifs de travail en vue du relogement, et ce afin de favoriser la recherche de solutions durables tout en prenant en compte les éléments de réalité. Par la compréhension de son environnement, des différents enjeux autour de sa situation, mais aussi de ses droits que nous soutenons, nous restons attentifs à ce que la personne reste la principale actrice de son parcours. L'adhésion de la personne et le maillage avec les différents partenaires sont des éléments essentiels pour favoriser une évolution positive de la situation globale du ménage.

D'autre part notre partenariat avec le CCAS de Saint-Egrève comme son service logement s'avère précieux pour échanger sur des situations complexes ou des questions en lien avec la recherche de logement

La régulation sociale et la gestion locative

Encourager et insuffler le vivre ensemble :

- ◆ Faciliter l'intégration des personnes dans leur environnement et le lien avec les services de proximité

La gestion locative :

- ◆ Veiller au paiement régulier de la redevance et rechercher des solutions avec le ménage en cas d'impayé
- ◆ Sensibiliser aux droits et aux devoirs en tant que locataires pour les personnes hébergées dans le diffus.
- ◆ Assurer la veille et le traitement des besoins logistiques et de maintenance dans les logements
- ◆ Réguler les relations de voisinage si besoin

Pour 2023, comme pour 2022, **notre objectif** est de maintenir notre exigence de sens et de qualité dans les accompagnements menés auprès des personnes en maintenant un travail de proximité et d'aller-vers intégrant adaptation, souplesse et réactivité dans notre pratique. En parallèle, nous continuerons de veiller à entretenir et renforcer le travail initié au niveau des relations partenariales. En effet, la qualité du travail en réseau, dans un souci d'articulation et de complémentarité de nos pratiques, mais aussi et surtout de cohérence et de continuité dans l'accompagnement des personnes est un élément essentiel et déterminant.

Par ailleurs la fermeture de la résidence sociale du Logis des Iles prévue fin 2023 va également nous mobiliser cette année 2023. En effet, cette fermeture implique la recherche de nouveaux locaux pour accueillir les salariés du service le Logis de l'agglomération Grenobloise à la rentrée 2024.

Nous remercions l'ensemble des partenaires qui financent ce dispositif ainsi que tous ceux (SLS, service logement du CCAS de Saint Egrève, BALD, SIAO...) avec lesquels nous sommes amenés à travailler afin de mailler au mieux nos interventions respectives dans l'intérêt premier des personnes hébergées et accompagnées dans le cadre du dispositif d'hébergement temporaire.



Direction départementale de l'emploi,
du travail et des solidarités de l'Isère

